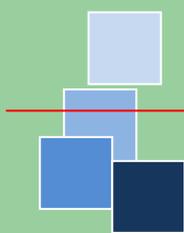

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
VENDREDI 5 NOVEMBRE 2010

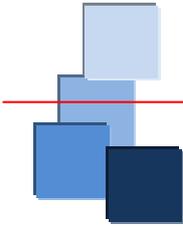
- **Orientations Budgétaires 2011**
- **Vœu sur l'immobilier universitaire à Reims**



AVIS ET VŒU ADOPTES DU CESER

RÉGION
CHAMPAGNE  **ARDENNE**

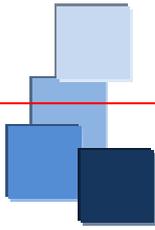
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL



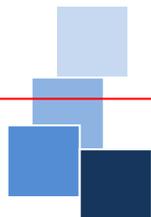
AVIS et VŒU

SOMMAIRE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011	3
IMMOBILIER UNIVERSITAIRE À REIMS	11



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011



Président : **Patrick TASSIN**

Séance Plénière du 5 novembre 2010

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Introduction**

Rapporteur : **Éric HEBRARD**

Les orientations budgétaires 2011 sont présentées sous une forme nouvelle plus conforme à ce que doit être la présentation d'une stratégie politique régionale alors qu'auparavant les orientations budgétaires relevaient plutôt d'un pré-budget. Le CESER salue donc cette nouvelle forme de travail qui doit permettre un vrai débat fixant de grandes orientations avant leur concrétisation au travers du budget, même si cette rédaction donne parfois l'impression d'un certain flou sur quelques sujets.

Ces orientations s'inscrivent dans un cadre financier fortement contraint conduisant à une situation budgétaire difficile pour la Région. C'est pourquoi le CESER a réalisé une analyse des finances de la collectivité régionale.

Objet : **Analyse financière**

Rapporteur : **André SECONDE**

Au vu du contexte actuel des finances locales, appelé à peser dès 2011 et lors des exercices suivants sur le budget régional, le CESER mène un travail d'analyse financière sur des volets rétrospectifs et prospectifs qui fait ressortir les premiers éléments d'analyse suivants.

I. Section de fonctionnement

a. Recettes réelles de fonctionnement

Avec 473,2 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement, l'année 2009 est la première année, depuis 2005, à afficher une baisse (- 0,5 %). Celle-ci s'explique essentiellement par la diminution du montant des dotations et participations d'État (- 5,8 millions d'euros), appelées à stagner pour les prochaines années.

En 2009, la fiscalité directe a subi son évolution la plus timide depuis 2005 (+ 3,5 %) en lien avec la privation de l'effet taux, due au choix de la Région de geler les taux de fiscalité directe. Sur les dernières années, l'effet taux avait toujours été plus important que l'effet base. Cette mesure prise par la Région l'a, par ailleurs, pénalisée au titre des compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle. Suite à celle-ci, les marges de manœuvre de la Région sur ses recettes s'amenuisent. La fiscalité indirecte reste le seul levier au travers de la taxe sur les immatriculations (36,7 millions d'euros en 2009 soit 7,7 % des recettes réelles de fonctionnement) et de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou TIPP (88,5 millions d'euros, 18,7 % des recettes réelles de fonctionnement, toujours en 2009).

Certes, la taxe intérieure sur les produits pétroliers a connu une évolution importante (passant de 9,4 millions d'euros en 2005 à 88,5 millions d'euros en 2009) en traduction de la loi du 13 août 2004 et de la montée en

charge des transferts de compétences opérés par l'État.

Cependant, à l'heure où le développement durable devient un critère prioritaire des politiques publiques, l'assise de cette recette sur la consommation de carburant sur le territoire régional souligne le caractère schizophrène de la démarche de transfert de recettes État-Collectivités. Il en sera d'ailleurs de même avec la part régionale de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) assise, en partie, sur la boucle locale ayant vocation à disparaître au profit du réseau de fibre optique.

b. Dépenses réelles de fonctionnement

Avec 378,4 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, l'année 2009 affiche un point culminant pondéré par un ralentissement du rythme de progression (+ 4,8 %, + 16,7 % en 2008) en lien avec les transferts de compétences.

Du fait de la loi de 2004 et des transferts qu'elle a engendrés, notamment des agents TOS, les dépenses de personnel ont, depuis, connu une forte évolution (+ 13,2 % sur un an). Elles sont passées de 10,9 millions d'euros en 2005 à 59,1 millions d'euros en 2009. Toutefois, contrairement à d'autres types de collectivités et bien que le transfert de personnel d'État ait multiplié les effectifs de la Région par six en un temps record, il est à noter que les dépenses de personnel ne représentent que 15,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges d'intervention (279,6 millions d'euros) représentent l'essentiel de la section de fonctionnement. Elles touchent à la vie quotidienne des champardennais (TER, formation professionnelle et apprentissage, action économique, enseignement,...). Elles ont augmenté depuis 2005 avec, également, un ralentissement en 2009 (+ 5,4 % contre + 13,4 % en 2007). Les interventions régionales, constituant un moteur de la vie économique et sociale locale, sont des dépenses quasi-incompressibles.

c. Solde de la section de fonctionnement /Épargne brute

Il résulte de ces choix, relevant pour l'essentiel de la seule initiative nationale, que la hausse soutenue des dépenses réelles de fonctionnement, conjuguée à une évolution moins dynamique des recettes réelles de fonctionnement, engendre un effet ciseau, identifié par le CESER depuis 2005, et une dégradation du taux d'épargne brute (passant de 28,4 % en 2005 à 20 % en 2009). Le CESER attire particulièrement l'attention des élus sur cette situation.

II. Section d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement

Hors emprunt et isolées de la soulte liée à l'opération de crédit-bail, les recettes réelles d'investissement (34,5 millions d'euros en 2008, année de la soulte, 30,5 millions d'euros en 2009) observent une légère tendance à la baisse sur la période, en lien avec l'essoufflement des transferts reçus (passant de 30,7 millions d'euros en 2005 à 26,2 millions d'euros en 2009). La variable d'ajustement demeure la mobilisation de l'emprunt.

b. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors opérations liées à l'emprunt (124,6 millions d'euros en 2009), diminuent régulièrement sur la période (- 37,1 % entre 2005 et 2009). Cette baisse est due à la diminution des postes d'immobilisation (18,5 millions d'euros en 2005 et 9,1 millions d'euros en 2009) concurremment à une baisse des subventions d'équipement versées (134 millions d'euros en 2005 et 75,1 millions en 2009). Néanmoins, l'opération de crédit-bail, pour l'acquisition de matériel ferroviaire roulant, n'est pas neutre dans cette diminution puisqu'elle a pour conséquence un transfert de charges de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.

c. Soldes de la section d'investissement

L'épargne brute couvre en priorité le remboursement du capital, le solde constituant l'épargne nette. Celle-ci se réduit, passant de 74,4 millions d'euros en 2005 à 55,4 millions d'euros en 2009, en lien avec l'effet ciseau de la section de fonctionnement et la politique de désendettement initiée par la Région en 2008 (48,4 millions de remboursement en capital en 2008 et 39,3 millions en 2009).

III. La dette

a. Dette régionale

Entre 2005 et 2009, le montant de l'encours de dette est passé de 315,3 millions d'euros à 349,3 millions avec un pic en 2007 à 416 millions d'euros, année après laquelle la Région a mis en place une politique de désendettement et n'a plus mobilisé d'emprunts nouveaux.

C'est à partir de cette même année que les ratios de dette se sont améliorés : le taux d'endettement est passé de 102 % des recettes réelles de fonctionnement en 2007, à 77 % en 2008, puis 74 % en 2009. La capacité de désendettement suit la même logique avec un gain d'une année entre 2007 et 2008 (de 4,3 ans à 3,2 ans) puis une légère remontée en 2009 (à 3,7 ans). Cette dernière s'explique par la baisse du niveau d'épargne brute, en lien avec la diminution des recettes réelles de fonctionnement. Mais le CESER réaffirme que le désendettement n'est qu'apparent.

b. Le crédit-bail

Les loyers relatifs au crédit-bail sont comptabilisés dans la section de fonctionnement. Comme le CESER l'avait déjà souligné dans son avis sur le BP 2008, il convient de retraiter le crédit-bail en tant qu'élément de l'encours de dette régionale. En effet, la Région a payé des pré-loyers jusqu'en juin 2010 (intérêts à taux variable) et ensuite elle paiera des loyers (à taux fixe, renégociable sur la période 2010-2042) avec une structure similaire à celle d'un remboursement d'emprunt (intérêt et

amortissement du capital). Le montant global du crédit-bail s'élève à plus de 95 millions d'euros et s'échelonne sur 35 années (dont 2 ans et 7 mois de pré-loyers jusqu'au 30 juin 2010), période correspondant à l'extinction du capital. Ainsi le CESER évalue l'encours de dette à 440 millions d'euros en 2009, et non pas à 350 millions comme affiché.

En effet, la non prise en compte, dans l'analyse de la dette, du capital restant dû au titre du crédit-bail a pour effet d'améliorer fortement, mais artificiellement, les ratios d'endettement de la collectivité puisque l'amélioration de ceux-ci n'est pas confirmée en consolidant l'endettement au crédit-bail. De plus, les loyers de crédit-bail se trouvant dans la section de fonctionnement, ils pèseront sur le niveau d'épargne brute.

IV. La prospective (éléments de réflexion)

Cette analyse, faite par le CESER, montre une dégradation inquiétante de la situation financière de la Région pour les années à venir (taux d'épargne brute, capacité de désendettement,...).

Le CESER tient à attirer d'autant plus l'attention dans la mesure où il a travaillé sur un scénario bas en matière de dépenses, dans un contexte de gel des dotations et de disparition des recettes fiscales directes.

Ainsi, alors que les orientations budgétaires 2011 prévoient une évolution des recettes réelles de fonctionnement de -2 %, les hypothèses retenues pour la prospective du CESER correspondent à une évolution calée sur le niveau d'inflation connu (+0,6 %), ainsi qu'à une évolution des dépenses réelles de fonctionnement légèrement supérieure (+2,6 %, contre +9,7 % en évolution annuelle sur la période 2005-2009). De plus, les hypothèses de cette analyse prévoient une stabilité en investissement. Enfin, cette analyse ne tient pas compte des opérations à venir, programmées dans le cadre des contrats liant la Région.

Pour autant, selon ces hypothèses basses, l'épargne brute serait divisée par deux d'ici 2015 ainsi que le taux d'épargne brute.

L'épargne nette serait divisée par cinq, générant une augmentation de l'emprunt d'équilibre, passant de 50 millions en 2011 à probablement plus de 85 millions d'euros en 2015. Cela induirait un accroissement supplémentaire des dépenses réelles de fonctionnement lié au remboursement des intérêts de l'emprunt.

Si, aujourd'hui, les capacités de désendettement de la Région semblent préservées et le risque d'insolvabilité écarté, la situation pourrait évoluer et se dégrader rapidement.

Au regard de ces éléments et du tassement des recettes envisagé dès les orientations budgétaires 2011, le CESER estime que, sans éléments nouveaux, les indicateurs de dette seront passés au rouge, au moins à partir de 2014, laissant la Région dans une situation critique dont, pour l'essentiel, l'origine n'incombe pas aux décisions des élus régionaux, mais bien aux choix politiques nationaux (effet ciseau).

En conséquence :

- ✓ Le CESER alerte sur la situation financière et l'absence réelle de marges de manœuvre régionales susceptibles d'inverser cette tendance, sauf à réduire les opérations qui touchent à la vie quotidienne des champardennais et des entreprises (interventions, investissements).
- ✓ Le CESER soutient la Région, dans toutes les démarches qu'elle pourra entreprendre, afin d'interpeller l'État pour changer les règles actuelles de financements des collectivités locales, et, dans l'attente, pour obtenir une dotation supplémentaire exceptionnelle.

Plus généralement, dans une conception de retour à une réelle politique de décentralisation, le CESER appelle à une remise à plat de la fiscalité locale redonnant des marges de manœuvre aux collectivités locales.

Objet : **Orientations proposées pour 2011**
Rapporteur : **Eric HEBRARD**

Au-delà de la situation financière de la Région, le débat sur les orientations budgétaires intervient aussi, à la fois dans un contexte économique marqué par la crise dont les portes de sortie s'entrouvrent difficilement, et dans une situation où le niveau de chômage, plus particulièrement celui des jeunes peine à diminuer et celui des 55 ans et plus augmente régulièrement.

Le CESER regrette, d'autant plus dans ce contexte, que l'État ait choisi de déposséder les Régions de leur autonomie fiscale en les enfermant ainsi dans des volumes de crédits qu'il décide.

De plus, le gouvernement a décidé de geler, pendant trois ans, les dotations d'État obérant ainsi en partie l'avenir de notre Région qui se voit dans l'obligation de revisiter certains de ses dispositifs, voire de ses politiques.

Ces orientations budgétaires pour 2011, sous la forme de cinq grands axes, s'inscrivent globalement dans la continuité des politiques engagées précédemment.

Le CESER s'est attaché, dans cet avis, à relever les dispositifs nouveaux, renforcés ou infléchis, qui pourraient être retenus dans le cadre du budget à venir.

Mobiliser pour l'emploi et développer la recherche et l'innovation

La loi confère un caractère contractuel au Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) qui doit être signé pour le 1^{er} juin 2011. Le CESER rappelle qu'il a formulé un avis unanime sur cette question lors de sa séance plénière du 15 octobre 2010. Il souhaite que ce Contrat de Plan soit porteur d'une politique régionale cohérente de la formation professionnelle et qu'y soient intégrées les propositions formulées dans sa contribution.

Dans ce cadre, les orientations budgétaires 2011 auraient pu être l'occasion d'affirmer une stratégie claire de la Région pour préparer le CPRDFP.

Il est envisagé que le programme d'accompagnement des salariés précaires, expérimenté dans le département de l'Aube sous la forme d'une plate-forme, s'étende à toute la région. Mais, contrairement à ce que pourrait laisser entendre la rédaction des orientations budgétaires, le CESER rappelle que la question de la sécurisation des parcours professionnels ne peut se réduire à des dimensions basées sur le traitement du chômage. Le concept de sécurisation des parcours professionnels va bien au-delà du strict aspect « défensif » et doit prendre en compte d'autres paramètres. Le CESER conduit actuellement un travail sur ce thème dont les préconisations pourront étayer une approche plus complète.

De même, particulièrement concerné par les Espaces Métiers et leur évolution en vue d'en faire les lieux de coordination de l'information au niveau des territoires, le CESER souhaiterait que soit explicitée la volonté exprimée dans ces orientations budgétaires quant à l'effort de clarification au niveau du GIP ARIFOR sur l'accompagnement des Espaces Métiers.

Le CESER prend acte de l'aide accrue à la création d'entreprises sous toutes ses formes.

Dans le domaine de la transmission-reprise d'entreprises, le CESER rappelle qu'il souhaite voir prises en compte les préconisations formulées en 2009 dans son autosaisine.

S'il est vrai, comme le précisent les orientations budgétaires, que les enjeux environnementaux génèrent et vont générer des mutations d'activités et de compétences créatrices d'emplois, qui appellent par ailleurs la mise en place de formations, il serait très réducteur de limiter les mutations à ces seuls enjeux. D'autres sont à prendre en considération (innovations, mondialisation, relocalisations, ...).

Accompagner les jeunes et favoriser la formation

L'affichage clair et la volonté de développer l'accompagnement des jeunes, comme le fait de mettre en place une stratégie d'ensemble à leur égard, répond aux préoccupations du CESER. Celui-ci mène actuellement une autosaisine sur l'autonomie des jeunes. Il souhaite que ce travail alimente les réflexions et la démarche entreprises par la Région. Le CESER sera en mesure de rendre ses travaux au printemps 2011.

En indiquant que l'actualisation de la mise en place des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans les lycées « *sera déterminée selon un plan glissant mis en œuvre annuellement* », cela laisse apparaître un flou quant à l'évolution du PPI, ce que le CESER a déjà souligné à plusieurs reprises.

En outre, pour plus de lisibilité et une meilleure compréhension de l'articulation des deux PPI en cours (2000 et 2008) et des évolutions à venir, le CESER rappelle son souhait que soit mise en œuvre une méthode de présentation de l'état d'avancement prenant en compte les différentes phases des travaux.

Le CESER souligne positivement l'évolution des contrats qualité vers un système de contrats de progrès des CFA, qui va dans le sens de la saisine intitulée « Centres de Formation des Apprentis de Champagne-Ardenne : des contrats qualité aux contrats de progrès ».

Par ailleurs, la promotion de l'enseignement supérieur est vitale pour notre région. Le soutien, rappelé dans ces orientations budgétaires, à l'installation d'antennes de grands établissements comme l'École Centrale de Paris, AgroParisTech, l'Institut des Sciences Politiques, l'EPF, répond à l'avis positif déjà émis par le CESER.

Mais la question de la rénovation d'une grande partie de l'immobilier universitaire de l'URCA demeure une préoccupation, compte-tenu de l'état actuel dégradé de ce patrimoine. Le CESER souligne une nouvelle fois que l'État, qui a compétence en matière d'enseignement supérieur, ne peut s'exonérer de ses responsabilités dans ce domaine.

Préserver l'environnement et développer une politique climat-énergie-transport volontariste et ambitieuse

L'hypothèse de la généralisation du système dit de « cadencement » à l'horizon 2013 requerra très certainement une adaptation des moyens humains et en matériels roulants.

Le CESER souhaite que la réflexion, visant à la mise en place d'un système de cadencement, soit conduite en donnant la priorité aux besoins des usagers et, plus largement, à la qualité du service proposé dans le cadre de l'application de la convention TER. Cette nécessaire qualité demande aussi une infrastructure ferroviaire performante et adaptée au matériel roulant mis à disposition.

S'agissant du développement des liaisons Nord-Sud, le CESER rappelle une nouvelle fois le travail qu'il a conduit sur ce sujet et en particulier sa proposition principale, « *inscrire le réseau ferroviaire régional existant dans le réseau des grands corridors nationaux et européens avec une priorité : faire de l'axe Le Havre / Dijon par la Champagne-Ardenne (Reims / Châlons / Vitry / Saint-Dizier / Chaumont / Langres / Culmont-Chalindrey) l'épine dorsale du réseau ferroviaire de Champagne-Ardenne* ».

Comme indiqué dans son autosaisine du 15 octobre 2010 relative au très haut débit, le CESER soutient l'objectif de réalisation d'un schéma de cohérence régionale en matière de développement du très haut débit. Il préconise aussi une approche priorisée et progressive pour la montée en débit, à savoir : « *- pour les zones denses, c'est-à-dire les principales agglomérations de la région : laisser l'initiative privée s'exprimer librement pendant une période de 3 à 5 ans*

comme le recommande l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et Postales (ARCEP) ;

- pour les zones peu denses, approcher la fibre optique au plus près des utilisateurs résidentiels et professionnels. »

L'émergence d'une pluralité d'offres compétitives de services de communications électroniques à très haut débit dans les parcs d'activités de référence et les zones d'activités prioritaires répond aux préconisations formulées par le CESER lors de l'examen de son rapport rendu le 15 octobre 2010 sur le très haut débit. Le CESER préconise, de plus, le raccordement « *des principaux sites administratifs non reliés à ce jour en apportant la fibre optique jusqu'à la parcelle ou au bâtiment* ».

Concernant les milieux et la biodiversité, le CESER soutient l'initiative d'élaborer une charte régionale qui sera lancée en 2011 à l'occasion de la tenue des 1^{ères} assises de la biodiversité. Cette charte permettra de disposer d'un état des lieux complet en Champagne-Ardenne. Elle se fixe pour objectif de mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un programme d'actions d'une ampleur nouvelle, auquel le CESER demande à être associé.

Concernant l'agriculture, le CESER rappelle que, pour lui, elle est au centre de trois grands enjeux pour la société : l'efficacité économique, le bien être social et l'équilibre écologique. Il lui semble réducteur de ne l'aborder que sous l'angle de la préservation de l'environnement.

Il approuve cependant le soutien à une agriculture plus respectueuse de l'environnement, ainsi que la priorité donnée à la transformation de nos productions agricoles sur notre territoire.

Améliorer le cadre de vie et soutenir des territoires solidaires

Le CESER approuve l'appui de la Région aux territoires, tant dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Il réaffirme la nécessité de solidarité entre les territoires.

Il souligne que culture et sport sont lien social et attractivité économique.

Le CESER s'inquiète toutefois de la possibilité que la Région aura d'honorer les engagements juridiques pris récemment dans ce domaine.

Enfin, si la domomédecine peut offrir, aux habitants les plus isolés, la possibilité de bénéficier d'un suivi médical à domicile, le CESER rappelle qu'elle ne peut être la seule réponse, pour ces personnes, au problème de démographie médicale.

Objet : Conclusion

Rapporteur : Éric HEBRARD

Le futur budget prévisionnel 2011 dépendra des choix faits sur les questions soulevées par le Président du Conseil régional dans sa conclusion.

Le CESER souligne que, ne serait-ce que pour tenir les engagements déjà pris par la Région et sans éléments nouveaux, des priorités seront à définir au regard des capacités financières contraintes.

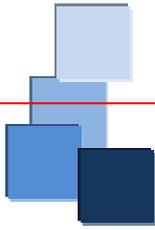
Il rappelle l'importance d'inscrire la stratégie régionale dans les grands principes éthiques qui ont fondé sa politique tels que l'égalité femme-homme, la lutte contre les discriminations, la préservation de l'environnement, ...

Pour le CESER, la Région n'a pas à se substituer aux cofinanceurs défaillants et doit aborder la renégociation du Contrat de Projets État Région en fonction de ses priorités.

Il souligne que :

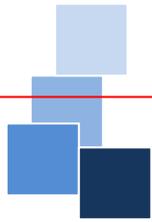
- le potentiel fiscal n'est pas un critère pertinent pour faire évoluer les taux d'intervention ;
- le remplacement de certaines subventions en avances remboursables ne peut pas s'appliquer à tous les types de structure (entreprises, associations, collectivités locales, ...) ;
- l'éventuelle défaillance de quelques partenaires sur le cofinancement de certains projets risquerait de peser négativement sur la mobilisation des fonds européens et pourrait contribuer à un possible futur dégageant d'office.

Le CESER constate que, même en faisant jouer « *le seul levier qui reste à la Région en matière de fiscalité* », à savoir la taxe sur les cartes grises, cela ne peut qu'avoir un effet marginal sur les recettes.



CESER Champagne-Ardenne

IMMOBILIER UNIVERSITAIRE À REIMS



Immobilier universitaire à Reims

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 5 novembre 2010

Vœu adopté à l'unanimité

En décembre 2007, le CESER avait attiré l'attention de l'ensemble des décideurs régionaux sur l'état de l'immobilier universitaire du site de Reims. Il soulignait que *« les conditions d'accueil des étudiants sont un critère majeur d'attractivité pour une université qui est, elle, un des éléments stratégiques du développement et de l'attractivité d'une région »*.

Force est de constater que, malgré quelques investissements, l'URCA est restée dans une situation immobilière critique sur le pôle rémois. Les conditions de travail, tant des enseignants-chercheurs que des étudiants, sont totalement anormales.

Aujourd'hui, le CESER rappelle avec force que l'État est et reste le responsable en matière d'enseignement supérieur tant du point de vue des formations que des conditions d'enseignement et de recherche, en particulier celles relatives à l'immobilier dont il est, pour l'essentiel, le propriétaire à Reims. L'État, premier décideur en la matière, doit donc répondre présent face à ses responsabilités, au-delà même des financements inscrits au Contrat de Projets État Région.

Concernant l'immobilier dont dispose l'URCA à Reims, il s'agit maintenant d'engager d'urgence des travaux lourds de construction, rénovation et mise aux normes sur le pôle de Reims sans pour autant se désengager sur les autres pôles universitaires régionaux.

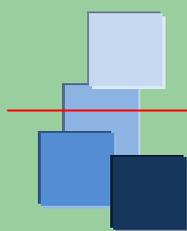
C'est d'autant plus fondamental que l'URCA s'est engagée dans une démarche de qualité par des formations qui sont reconnues en termes d'insertion, par l'accueil d'étudiants étrangers... Elle s'est également engagée dans la construction d'un PRES ambitieux ayant la volonté d'aller au-delà de nos frontières.

La restructuration de l'immobilier rémois s'inscrit pleinement dans la démarche stratégique de l'URCA. Au-delà de la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil de la communauté universitaire, le CESER attire l'attention sur le fait que la dispersion des sites universitaires dans la ville de Reims ne favorise pas la lisibilité de la recherche en Champagne-Ardenne.

Quel que soit le projet immobilier concernant l'Université, il ne peut pas se réaliser en dehors du grand projet de Reims 2020. De plus, il doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du territoire local et régional.

Le CESER rappelle l'importance stratégique, pour notre région, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont l'Université est un acteur incontournable. Le CESER émet le vœu que soit rapidement fait un choix quant à l'évolution de l'immobilier universitaire rémois.

Pour le développement et l'attractivité de notre région, il y a urgence à décider et à faire.



CESER Champagne-Ardenne

**Conseil Économique, Social et
Environnemental Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>